



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département Fédéral de Justice et Police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Information & communication
Service de la statistique

3003 Berne–Wabern, le 12 janvier 2015



Statistique en matière d'asile

2014

Table des matières

Synthèse	3
Les principales données	6
Effectifs	9
Demandes d'asile	11
Demandes d'asile en comparaison internationale	13
Cas traités en première instance	14
Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile.	15
Règlements du séjour et sorties du processus asile	16
Informations	18
Répertoire des tableaux	20
Répertoire des graphiques	20

Synthèse

Demandes d'asile 2014 en Europe: la part de la Suisse a diminué

Demandes d'asile et pays de provenance

En 2014, 23 765 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, soit 2300 de plus (+ 10,7 %) qu'en 2013 (21 465 demandes). Dans le même temps, le nombre de demandes d'asile enregistrées en Europe a augmenté d'environ 35 %, passant de près de 444 000 en 2013 à environ 600 000 en 2014. La part suisse ne représente donc plus que 4,0 % du total des demandes déposées en Europe en 2014, contre 4,8 % en 2013. Avec 3,0 demandes pour 1000 habitants, la Suisse continue cependant d'accueillir davantage de requérants d'asile que la moyenne des pays européens. Seules la Suède, l'Autriche et la Hongrie affichent un taux plus élevé, avec respectivement 8,4, 3,4, et 3,1 requérants pour 1000 habitants, tandis que la moyenne européenne se situe à 1,14 requérant pour 1000 habitants (contre 0,85 l'année précédente).

L'évolution des demandes d'asile en 2014 a été fortement marquée par les nombreuses zones de crise et de conflits sur le pourtour méditerranéen et sur le continent africain. Elles ont entraîné un nombre particulièrement élevé de débarquements dans le Sud de l'Italie, si bien que les demandes d'asile en Europe ont atteint des proportions inégalées depuis le début des années 1990. L'augmentation des demandes en Suisse est restée modérée en comparaison avec celle de l'ensemble de l'Europe. Ce résultat s'explique notamment par le fait que le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) continue de traiter en priorité et au moyen d'une procédure rapide les demandes déposées par des personnes provenant de pays pour lesquels les taux de protection sont faibles. Simultanément, la pratique d'autres pays européens en matière d'asile a quelque peu modifié les flux migratoires à l'intérieur même de l'Europe. A cet égard, il faut mentionner en particulier les prestations sociales relativement élevées dont bénéficient les requérants d'asile en Allemagne et la pratique généreuse de la Suède concernant l'accueil de réfugiés syriens.

Le principal pays de provenance des requérants d'asile en Suisse en 2014 a été l'Erythrée, avec 6923 demandes, soit 4360 de plus que l'année précédente (+ 170,1 %). Cette hausse est directement liée à l'évolution des débarquements dans le Sud de l'Italie. En 2014, près de 170 000 migrants sont arrivés dans cette région, c.-à-d. quatre fois plus qu'en 2013 (43 000). Parmi eux, la plupart des ressortissants érythréens (34 300 personnes) et syriens (42 300 personnes) ont rapidement poursuivi leur voyage vers le centre et le nord de l'Europe, où ils ont déposé une demande d'asile. Durant l'année sous revue, la Suisse a été le troisième pays de destination des requérants érythréens, derrière l'Allemagne et la Suède. De juin à août 2014, chaque mois, plus de 1000 Erythréens ont demandé l'asile en Suisse. Un pic a été atteint en juillet, avec 1480 demandes. A partir de septembre, le nombre de migrants arrivés en Italie en provenance d'Erythrée a rapidement diminué, d'où une baisse du nombre de demandes dans notre pays. Ainsi, en décembre, seuls 185 Erythréens ont encore déposé une demande d'asile en Suisse.

La même année, le deuxième pays de provenance a été la Syrie, avec 3819 demandes (+ 1918, soit + 100,9 %). Cette hausse découle principalement de la décision prise à l'automne 2013 par le Département fédéral de justice et police (DFJP), compte tenu de la situation dramatique en Syrie, de faciliter temporairement l'octroi de visas aux Syriens ayant déjà des parents en Suisse. A ce jour, 4224 personnes sont entrées en Suisse grâce à cette mesure. Parmi elles, 3062 ont déposé une demande d'asile (2370 en 2014 ; les autres en 2013). 892 autres ont été admises à titre provisoire dans le cadre de la loi sur les étrangers.

Le troisième pays de provenance a été le Sri Lanka, avec 1277 demandes (+ 593, soit + 86,7 %). Cette augmentation s'explique avant tout par le fait que la Suisse a modifié sa pratique en matière d'asile pour ce pays suite, d'une part, à l'arrestation de deux requérants rentrés au pays (automne 2013) et, d'autre part, à la situation toujours tendue qui règne dans ce pays de provenance.

De plus, en comparaison européenne, une diaspora relativement importante vit en Suisse. Les autres principaux pays de provenance de requérants d'asile sont le Nigéria avec 908 demandes (- 856, soit - 48,5 %), la Somalie avec 813 demandes (+209, soit + 34,6 %), l'Afghanistan avec 747 demandes (- 145, soit - 16,3 %), la Tunisie avec 733 demandes (- 1004, soit - 57,8 %), le Maroc avec 699 demandes (- 369, soit - 34,6 %), la Géorgie avec 466 demandes (- 187, soit - 28,6 %) et le Kosovo avec 405 demandes (- 293, soit - 42,0 %).

Le recul du nombre des ressortissants nigériens, tunisiens, marocains, géorgiens et kosovars est surtout dû au traitement prioritaire des demandes de ces pays et aux procédures d'asile accélérées qui leur sont appliquées (procédure en 48 heures et procédure dite « fast track »).

Outre l'Erythrée, la Syrie, le Sri Lanka et la Somalie, les catégories ci-après ont enregistré une augmentation de 100 demandes ou plus : l'Ukraine avec 208 demandes (+ 167, soit + 407,3 %), « sans nationalité » (il s'agissait là, principalement, de Palestiniens et de Kurdes apatrides déplacés dans le contexte syrien) avec 309 demandes (+ 138, soit + 80,7 %) et l'Ethiopie avec 346 demandes (+ 100, soit + 40,7 %).

Comme la Tunisie, le Nigéria, l'Algérie, le Maroc, le Kosovo, l'Afghanistan et la Géorgie, les pays suivants ont connu une baisse de plus de 100 demandes : la Chine avec 380 demandes (- 295, soit - 43,7 %), la Russie avec 173 demandes (- 239, soit - 58,0 %), la Guinée-Bissau avec 127 demandes (- 165, soit - 56,5 %), le Mali avec 177 demandes (- 123, soit - 41,0 %), la Guinée avec 235 demandes (- 112, soit - 32,3 %), le Sénégal avec 188 demandes (- 111, - 37,1 %) et la Turquie avec 333 demandes (- 104, soit - 23,8 %).

Cas réglés

Au cours de l'année 2014, 26 715 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 2749 de plus (+ 11,5 %) qu'en 2013. 6199 personnes ont obtenu l'asile en 2014 (2013 : 3167, + 95,7 %). Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) était ainsi de 25,6 % (2013 : 15,4 %). Une décision de non-entrée en matière (NEM) a été rendue dans 5873 cas (2013 : 10 997, - 46,6 %), dont 4844 dans le cadre de la procédure Dublin (2013 : 7078, - 31,6 %). 12 139 demandes ont été rejetées (2013 : 6404, + 89,6 %) et 2504 classées (2013 : 3398, - 26,3 %).

En 2014, 9367 décisions d'admission provisoire ont été prononcées (2013 : 3432, + 172,9 %), dont 7924 sur la base d'une décision d'asile de première instance (2013 : 2961, + 167,6 %). L'admission provisoire a été levée dans 3217 cas (2013 : 3329, - 3,4 %).

En 2014, le taux de protection (proportion des cas d'octroi de l'asile et d'admission provisoire sur la base d'une décision de première instance) s'est élevé à 58,3 % (2013 : 29,8 %). Ce taux élevé de reconnaissance et de protection s'explique par la croissance du nombre des nouvelles demandes d'asile et par les efforts déployés pour liquider les dossiers en suspens de personnes provenant de zones en conflit. De plus, on a constaté, à partir du deuxième semestre 2014, une diminution du nombre et de la proportion des personnes pouvant être transférées vers un autre Etat en vertu de l'accord de Dublin, ces personnes ayant pour la plupart besoin d'être protégées.

En parallèle, les demandes d'asile mal étayées ont été moins nombreuses en 2014, en particulier en raison de la stratégie de traitement adoptée par la Suisse. En effet, cette stratégie prévoit de traiter en priorité et de rendre rapidement des décisions de première instance sur les demandes manifestement mal étayées. Sont également traitées en priorité par le SEM les demandes sur lesquelles il n'entre pas en matière en raison d'un transfert prévu vers l'Etat Dublin compétent. Il en va de même des procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, peuvent être rapidement réglées en première instance par une NEM ou une décision négative, ainsi que des demandes d'asile émanant de personnes provenant de pays au taux de protection habituellement bas.

Par rapport à l'année précédente, l'effectif en cours de décision (demandes d'asile pendantes en première instance) a diminué de 1330 unités en 2014. A la fin de l'année, il a ainsi atteint 16 767 demandes (- 7,3 %), dont 4697 remontaient à plus d'une année (fin 2013 : 10 151, - 53,7 %).

Le nombre des demandes d'asile déposées à l'étranger encore pendantes en première instance a pu être ramené à 4508, après une baisse de 3558 unités en 2014.

Accord d'association à Dublin

L'accord de Dublin ne vise pas à harmoniser les procédures d'asile dans l'espace Dublin mais à déterminer quel Etat est compétent pour traiter une demande d'asile. Une fois que cette compétence est établie, c'est le droit national de l'Etat responsable qui s'applique.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres Etats Dublin pour 14 900 personnes, estimant que la procédure d'asile relevait de leur compétence. Dans 5642 cas, la demande a été acceptée ; dans 5153 autres cas, elle a été rejetée. Les autres demandes sont en suspens. 2638 personnes ont pu être transférées vers l'Etat Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre.

Dans le même temps, la Suisse a reçu 4041 demandes de prise en charge émanant d'autres Etats Dublin. Elle en a accepté 1801 et rejeté 2242. 933 personnes ont été effectivement transférées dans notre pays.

La majorité des expériences faites jusqu'ici avec l'accord d'association à Dublin sont positives. De plus, la coopération avec les Etats partenaires fonctionne bien, dans l'ensemble. En raison de la forte pression migratoire exercée sur les côtes italiennes et de la surcharge qu'elle cause au système italien d'asile et d'accueil, la collaboration Dublin avec l'Italie, principal partenaire parmi les Etats Dublin, est devenue plus délicate en 2014 ; elle a même été fortement compromise durant plusieurs mois. Cette situation a entraîné pour la Suisse un recul des transferts Dublin en 2014 par rapport à 2013 ; il a ainsi fallu traiter près de 3000 cas en plus dans la procédure d'asile nationale. A noter toutefois que, depuis la fin de l'année 2008, la Suisse a pu transférer nettement plus de personnes dans un autre Etat Dublin qu'elle n'a dû en reprendre en vertu de cet accord.

Départs et annonces d'exécution du renvoi

En 2014, 2711 personnes ont quitté la Suisse de manière contrôlée par leurs propres moyens, contre 4922 en 2013 (- 45 %). Ce recul s'explique notamment par le fait qu'une protection (asile ou admission provisoire) a été accordée en 2014 à un nombre de personnes nettement plus élevé que l'année précédente du fait qu'elles provenaient de régions en crise comme la Syrie. En 2014, 3906 personnes (2013 : 3685, + 6,0 %) ont par ailleurs été rapatriées dans leur pays d'origine ou un Etat tiers et 2415 personnes (2013 : 4067, - 40,6 %) ont été transférées vers un Etat Dublin. 5925 personnes (2013: 6821, -13.1 %) sont enregistrées comme ayant quitté la Suisse l'année sous revue sans annoncer leur départ aux autorités. En 2014, le Nigéria, la Tunisie et la Serbie ont à nouveau été les trois principaux pays dans le classement des départs et des annonces d'exécution du renvoi par nation.

Les principales données

Tableau 1: Effectifs

Effectif à la fin de la période	Fin 2013	Fin 2014	+/- en %	Femmes	Hommes
Effectif dans le processus asile en Suisse	43'561	48'080	10.4	19'440	28'640
Effectif dans le processus procédure	20'062	18'764	-6.5	6'393	12'371
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	18'097	16'767	-7.3	5'727	11'040
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	1'965	1'997	1.6	666	1'331
Effectif admissions provisoires	22'639	28'641	26.5	12'770	15'871
Admissions provisoires ≤ 7 ans	9'755	13'811	41.6	5'860	7'951
Admissions provisoires > 7 ans	8'535	8'551	0.2	4'180	4'371
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	3'302	5'025	52.2	2'272	2'753
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	1'047	1'254	19.8	458	796
Total cas spéciaux	801	675	-22.1	277	398
Suspensions (groupes)	295	34	-88.5	4	30
Suspensions (individus)	506	590	16.6	256	334
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	59	51	-13.6	17	34
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	7'293	5'697	-21.9	957	4'740
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	3'912	3'506	-10.4	595	2'911
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	3'182	2'939	-7.6	548	2'391
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	730	567	-22.3	47	520
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	1'223	722	-41.0	119	603
Organisation du départ après procédure d'asile	788	469	-40.5	76	393
Organisation du départ sans procédure d'asile	435	253	-41.8	43	210
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	412	470	14.1	3	467
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	1'746	999	-42.8	240	759
Nombre de réfugiés reconnus	29'825	34'724	13.2	15'210	19'514
Réfugiés permis B	8'529	13'138	42.6	6'300	6'838
Réfugiés permis C	21'296	21'586	1.4	8'910	12'676
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	80'679	88'501	9.7	35'607	52'894

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF)

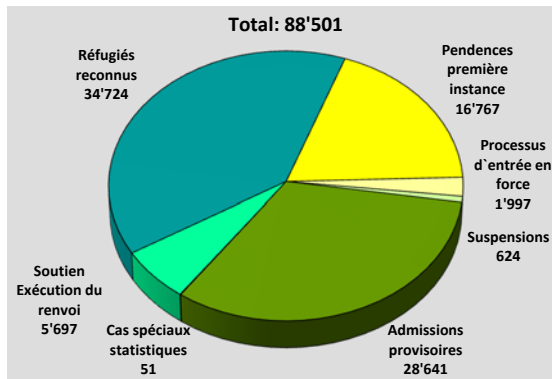
Tableau 2: Flux

Flux durant la période (personnes)	Année 2013	Année 2014	+/- en %	Femmes	Hommes
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	1'825	2'271	24.4	1'171	1'100
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	8'662	6'031	-30.4	2'858	3'173
Demandes d'asile en Suisse	21'465	23'765	10.7	7'002	16'763
Reprises des demandes d'asile en Suisse	1'188	1'370	15.3	449	921
Cas réglés en première instance	23'966	26'715	11.5	8'486	18'229
Décisions positives	3'167	6'199	95.7	2'572	3'627
Décisions négatives	6'404	12'139	89.6	4'567	7'572
Non entrées en matière (NEM)	10'997	5'873	-46.6	925	4'948
Radiations	3'398	2'504	-26.3	422	2'082
Dublin: Requêtes procédure out	9'679	14'900	53.9	2'766	12'134
Dublin: Requêtes procédure In	3'672	4'041	10.0	669	3'372
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure out	7'592	5'642	-25.7	768	4'874
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure in	1'819	1'801	-1.0	333	1'468
Dublin: Décisions de non entrée en matière (art. 34.2.d)	7'078	4'844	-31.6	708	4'136
Dublin: Transferts procédure out	4'165	2'638	-36.7	285	2'353
Dublin: Transferts procédure in	751	933	24.2	166	767
Admissions provisoires	3'432	9'367	172.9	4'077	5'290
Admissions provisoires LAsi et LEtr	2'642	6'873	160.1	2'942	3'931
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	790	2'494	215.7	1'135	1'359
Levées et fins admissions provisoires	3'329	3'217	-3.4	1'254	1'963
Réexamens	1'492	1'467	-1.7	618	849
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	1'400	1'516	8.3	613	903
Révocations et extinctions asile	767	1'900	147.7	850	1'050
Cas de rigueur: Demandes	2'249	2'084	-7.3	780	1'304
Cas de rigueur: Approbations	2'204	2'036	-7.6	760	1'276
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	2'056	1'939	-5.7	713	1'226
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	148	97	-34.5	47	50

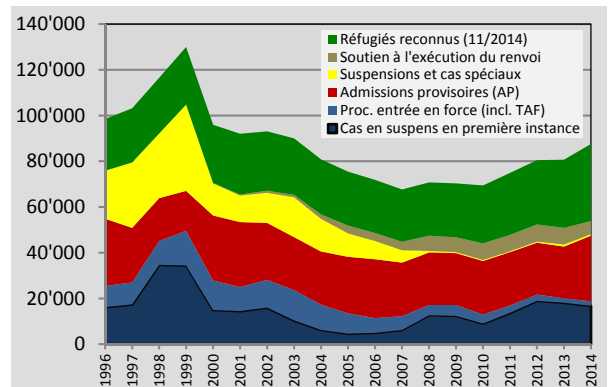
Nouveaux séjours dans le processus asile	23'345	25'868	10.8	7'951	17'917
Entrées	19'224	21'831	13.6	6'235	15'596
Reprises du séjour	2'041	1'981	-2.9	701	1'280
Naissances	2'080	2'056	-1.2	1'015	1'041
Entrées demandes soutien à l'exéc. du renv. SER	14'515	13'268	-8.6	2'113	11'155
Règlements du séjour après octroi de l'asile	2'900	5'773	99.1	2'355	3'418
Règlements du séjour par les cantons (reprises incl.)	3'488	3'482	-0.2	1'430	2'052
Départs après décision d'asile ou Dublin (reprises incl.)	12'207	7'703	-36.9	1'671	6'032
Départs et communications de l'exécution du renvoi pro- cessus asile* et processus soutien à l'exéc. du renvoi SER	21'570	19'817	-8.1	3'203	16'614
Départs volontaires contrôlés	4'922	2'711	-44.9	750	1'961
Renvois pays d'origine	3'520	3'671	4.3	398	3'273
Renvois pays tiers	165	235	42.4	23	212
Renvois pays Dublin	4'067	2'415	-40.6	218	2'197
Départs non–contrôlés	6'821	5'925	-13.1	715	5'210
Autres départs	2'075	4'860	134.2	1'099	3'761
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	5'287	4'177	-21.0	795	3'382
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	458	424	-7.4	38	386
Documents obtenus	2'971	2'466	-17.0	509	1'957
Documents non obtenus	2'292	955	-58.3	185	770
Documents disponibles*	0	227	–	51	176
Radiations obtention de documents*	0	1'396	–	178	1'218

* dès janvier 2014

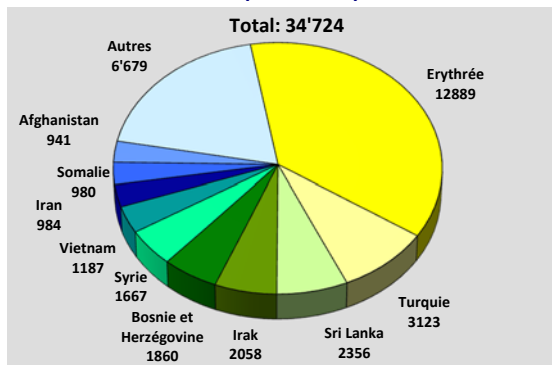
Effectifs



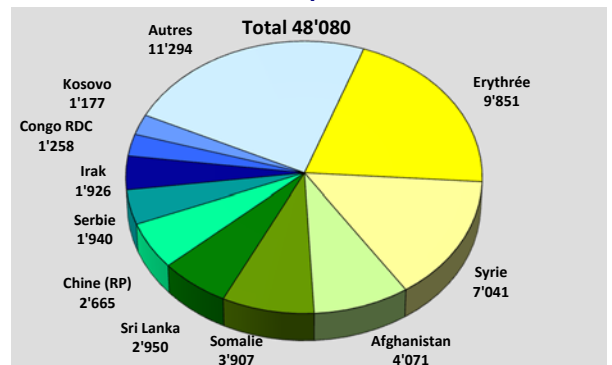
Graphique 1: Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statut



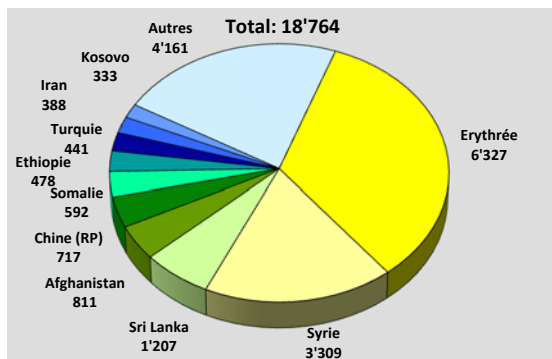
Graphique 2: Personnes relevant du domaine de l'asile par an



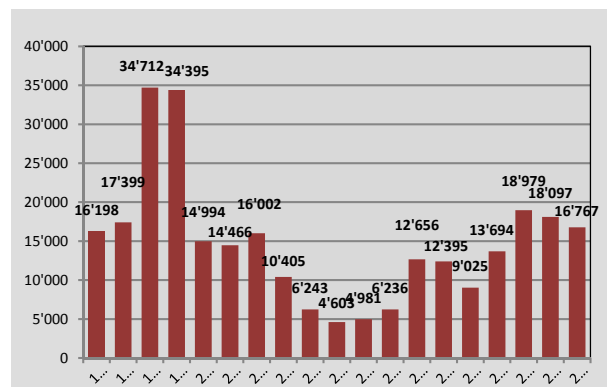
Graphique 3: Réfugiés reconnus: pays de provenance



Graphique 4: Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance

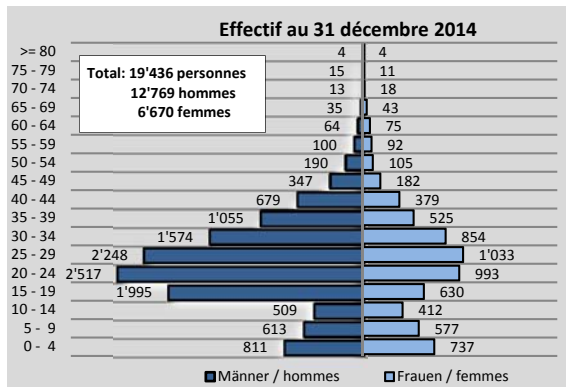


Graphique 5: Personnes dans le processus procédure: pays de provenance

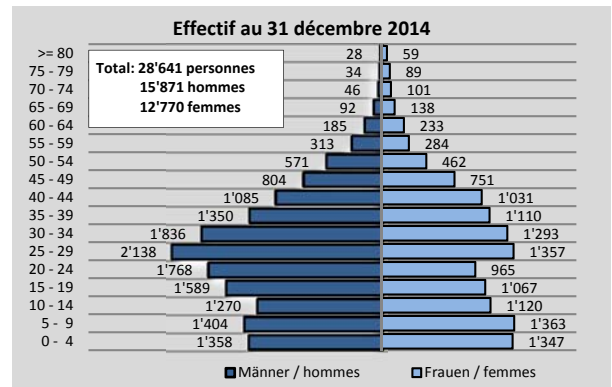


Graphique 6: Demandes d'asile en suspens en première instance par an

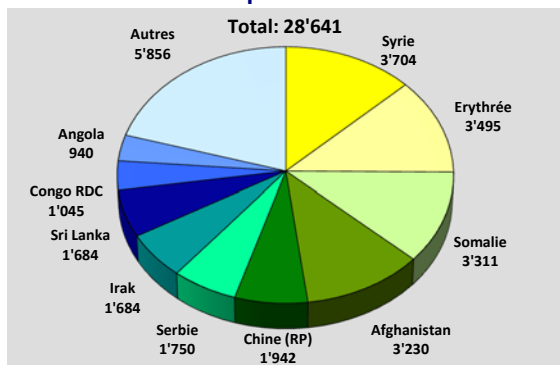
A fin décembre 2014, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse s'est établi à 88'501, contre 80'679 l'année précédente. Parmi ces personnes, 34'724 avaient le statut de réfugié reconnu, 28'641 étaient admises à titre provisoire et 624 bénéficiaient d'une suspension d'exécution du renvoi. Au 31 décembre 2014, 16'767 demandes étaient en suspens en première instance (auprès du Secrétariat d'Etat aux Migrations) et 1'997 décisions n'étaient pas encore entrées en force (y compris les recours en suspens en deuxième instance devant le Tribunal administratif fédéral). De plus, la statistique répertorie 51 cas particuliers ne pouvant être attribués à aucun effectif dans les catégories prévues par SYMIC. Dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi, on comptait en outre à la fin de la période sous revue 5'697 cas en suspens après une décision d'asile passée en force ou relevant de la LEtr.



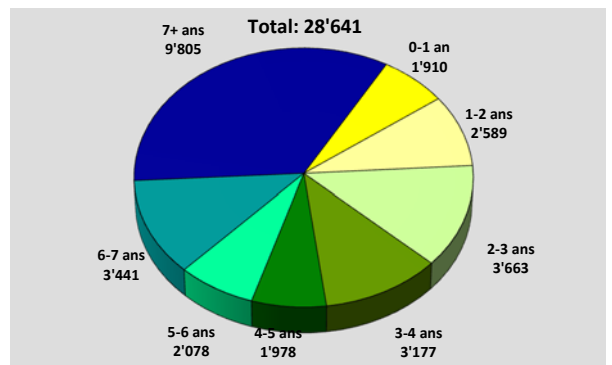
Graphique 7: Requirés selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)



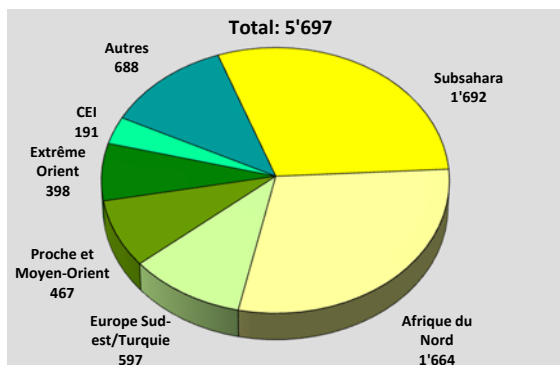
Graphique 8: Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge



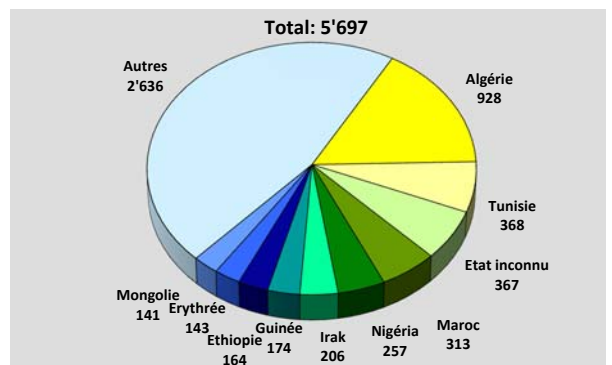
Graphique 9: Admissions provisoires: pays de provenance



Graphique 10: Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

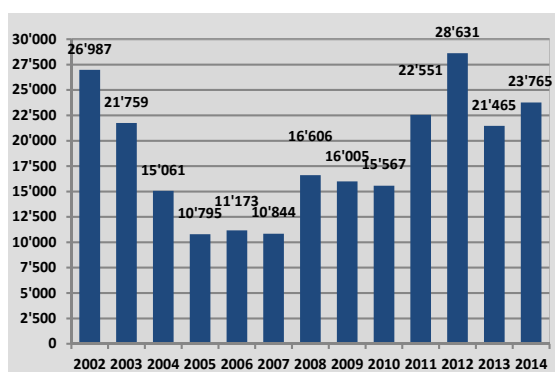


Graphique 11: Soutiens à l'exécution du renvoi: régions

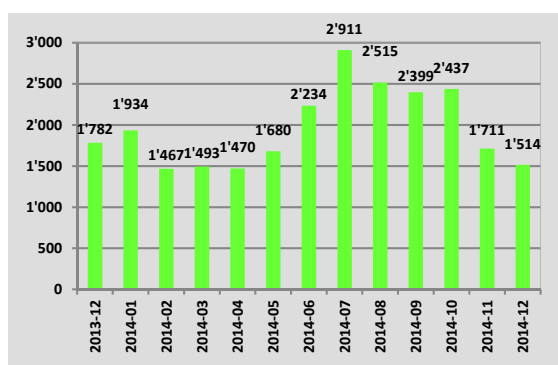


Graphique 12: Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

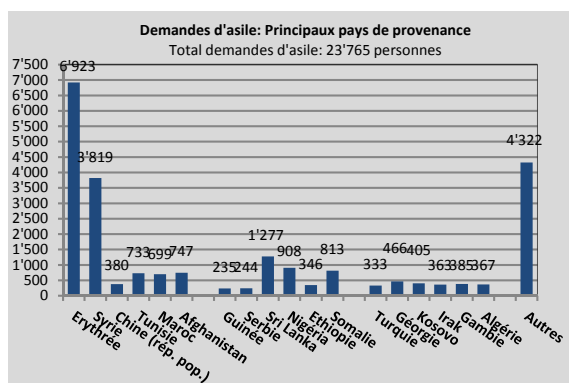
Demandes d'asile



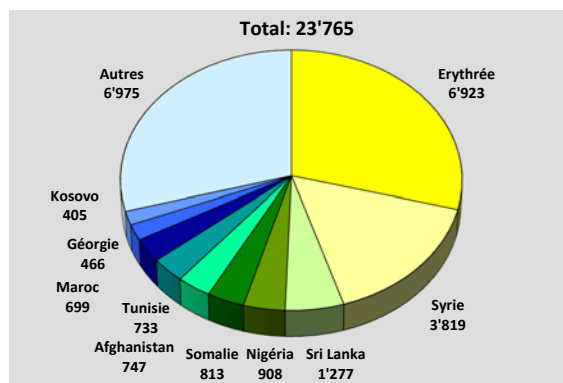
Graphique 13: Demandes d'asile par an



Graphique 14: Demandes d'asile par mois



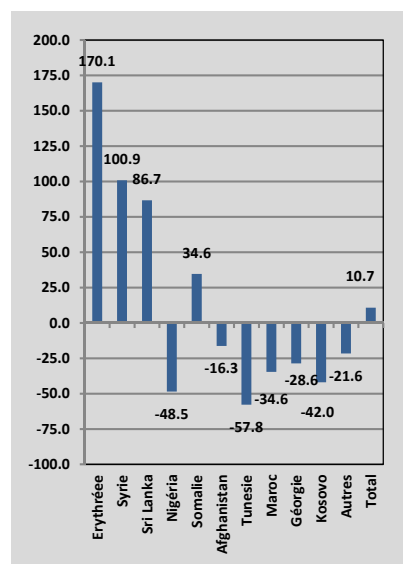
Graphique 15: Demandes d'asile: Principaux pays de provenance



Graphique 16: Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

Tableau 3: Demandes d'asile par pays d'origine

	Nationalité	Demandes d'asile 2013	Demandes d'asile 2014	En pour cent du total
1	Erythré	2'563	6'923	29.1
2	Syrie	1'901	3'819	16.1
3	Sri Lanka	684	1'277	5.4
4	Nigéria	1'764	908	3.8
5	Somalie	604	813	3.4
6	Afghanistan	892	747	3.1
7	Tunisie	1'737	733	3.1
8	Maroc	1'068	699	2.9
9	Géorgie	653	466	2.0
10	Kosovo	698	405	1.7
	Autres	8'901	6'975	29.3
	Total	21'465	23'765	100.0



Graphique 17: Variation en pour cent

Durant l'année 2014, le nombre des demandes d'asile mensuelles a oscillé entre 1'467 (février) et 2'911 (juillet). En 2013, les variations s'étaient situées dans une fourchette de 1'488 (septembre) à 2'141 demandes (janvier).

Sur les 23 765 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 6'923 (29.1%) provenaient de l'Erythrée (2'563 en 2013), 3'819 (16.1%) de la Syrie, 1'277 (5.4%) du Sri Lanka, 908 (3.8%) du Nigéria et 813 personnes (3.4%) de Somalie. L'Afghanistan figure en sixième position, avec 747 demandes (3.1%), suivie de la Tunisie (733 demandes, 3.1%) et du Maroc avec 699 personnes (2.9%). Enfin, la Géorgie (466) et le Kosovo (405) occupent respectivement le neuvième et dixième rang.

A elles seules, les demandes d'asile des ressortissants de ces dix pays représentent nettement plus de la moitié de l'ensemble (70.7%).

Demands dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP)

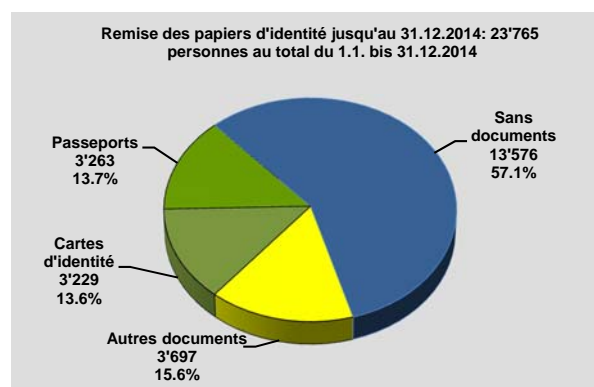
Sur les 23'465 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 19'111 ont été déposées dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP).

Remise de documents de voyage et autres documents au CEP:

Des 23'765 personnes ayant déposé une demande d'asile pendant l'année sous revue, 6'492 (soit 27.3% d'entre elles) ont présenté des documents d'identité valables.



Graphique 18: Demands d'asile présentées dans les centres d'enregistrement et de procédure



Graphique 19: Documents de voyage et autres documents remis au centre d'enregistrement et de procédure

Demandes d'entrée dans les aéroports

En 2014, un total de 257 demandes d'entrée ont été déposées dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten. 42 demandes ont été déposées à Genève (année précédente: 79) et 215 à Zurich (année précédente: 305). Pour l'année 2014, les principaux pays de provenance des requérants d'asile sont, à l'aéroport de Zurich, la Syrie, l'Erthrée et le Pakistan. A l'aéroport de Genève, le Pakistan, le Sri Lanka et la Syrie.

Le SEM a prononcé dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten jusqu'à fin 2014 un total de 172 autorisations d'entrée.

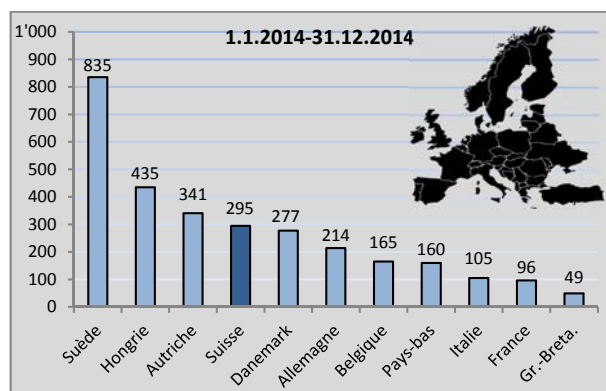
Demandes de réexamen

Au total, 1'467 personnes ont déposé une demande de réexamen au cours de l'année 2014 contre 1'492 l'année précédente. Durant l'année, le SEM a statué sur 1'516 demandes de réexamen (1'400); 361(130) ont été acceptées et 828 (872) rejetées. Dans 241 cas (328), le SEM n'est pas entré en matière sur la demande ou celle-ci a fait dans 86 cas l'objet d'une radiation (70 pour 2013). A la fin de l'année sous revue, 488 demandes de réexamen étaient en suspens en procédure d'asile (559 à fin 2013).

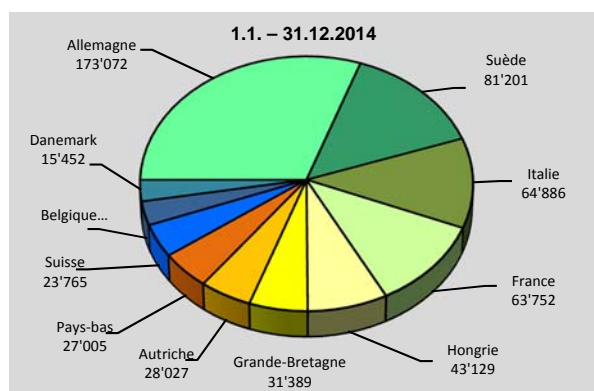
Procédure Dublin

En 2014, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 14'900 (2013: 9'679) personnes (procédure out). La requête a été acceptée dans 5'642 (7'592) cas et 2'638 (4'165) personnes ont déjà été transférées dans l'Etat Dublin compétent. De son côté, la Suisse a reçu 4'041 (3'672) demandes de prise en charge (procédure in) et en a accepté 1'801 (1'819). Au total, 933 (751) personnes ont d'ores et déjà été transférées en Suisse. Le SEM a en outre prononcé 4'844 (7'078) décisions de non-entrée en matière au titre de l'accord de Dublin (art. 34, al. 2, let. d, LAsi).

Demandes d'asile en comparaison internationale

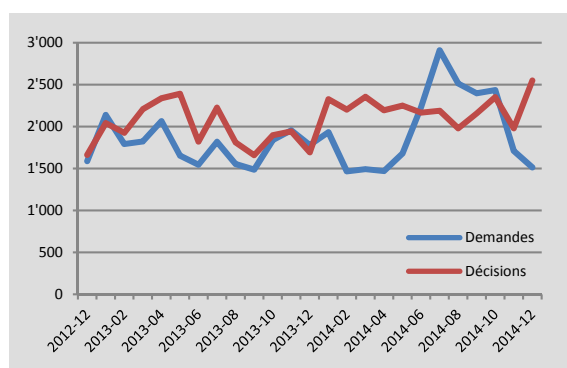


Graphique 20: Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants

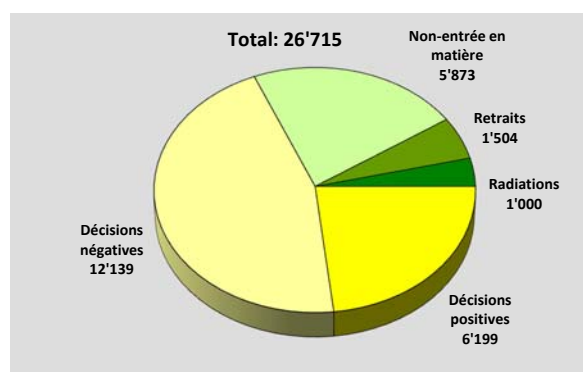


Graphique 21: Demandes d'asile dans des Etats européens

Cas traités en première instance



Graphique 22: Evolution des demandes d'asile et cas traités



Graphique 23: Cas traités en première instance

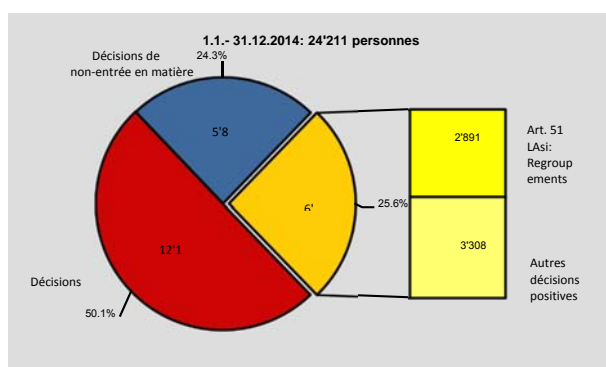
Tableau 4: Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 2013	Règlements 2014	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	3'167	6'199	3'032	95.7
taux moyen de reconnaissance	15.4	25.6	10	66.2
Décisions négatives	6'404	12'139	5'735	89.6
Non-entrées en matière (NEM)	10'997	5'873	-5'124	-46.6
Radiations	3'398	2'504	-894	-26.3
Total	23'966	26'715	2'749	11.5
Demandes en suspens	18'097	16'767	-1'330	-7.3

De janvier à décembre 2014, 26'715 demandes d'asile ont été traitées en première instance. L'asile a été octroyé à 6'199 personnes, ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 25.6% sur les décisions effectives (soit le total des décisions positives, négatives et de non entrées en matière).

En ce qui concerne les nations générant le plus grand nombre d'octrois de l'asile en 2014, le taux correspondant s'élève à 52.5% (2'272 personnes) pour l'Erythrée et à 71.4% (1'228 personnes) pour le Sri Lanka. Il est de 30.1% (916 personnes) pour la Syrie et de 49.9% (326 personnes) pour la Turquie. Enfin, le taux est de 13.4% (289 personnes) pour l'Afghanistan, de 21.8% (205 personnes) pour la Somalie, de 13% (181 personnes) pour la Chine (RP), de 27.8% (127 personnes) pour l'Iran, de 27.2% (126 personnes) pour l'Irak et de 16.5% (85 personnes) pour l'Ethiopie.

Dans les décisions positives sont comptées les décisions d'octroi de l'asile rendues en première instance et celles issues d'un réexamen de demandes ou d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).



Graphique 24: Décisions de première instance

Parmi les 6'199 personnes auxquelles l'asile a été octroyé, 2'891 en ont bénéficié en raison du regroupement familial, les 3'308 autres ayant obtenu une décision positive à titre personnel.

A noter qu'une partie des requérants d'asile déboutés peuvent rester en Suisse grâce à une admission provisoire.

Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile.

De janvier à décembre 2014, l'asile a été révoqué pour 1'900 réfugiés reconnus, aucun danger ne menaçant plus ces personnes ou leur droit à l'asile ayant pris fin.

Durant la période considérée, 3'217 admissions provisoires ont été levées. Dans la plupart des cas, cela concerne des ressortissants de la Somalie (559), du Sri Lanka (386), de l'Irak (298), de la Syrie(273) et de la Serbie (237).

Tableau 5: Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

	2013	2014	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Levée de l'admission provisoire	3'329	3'217	-112	-3.4
Révocation ou fin de l'asile	767	1'900	1'133	147.7

Règlements du séjour et sorties du processus asile

Tableau 6: Règlements du séjour

	Règlements 2013	Règlements 2014	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Règlements après octroi asile	2'900	5'773	2'873	99.1
Admissions provisoires	3'432	9'367	5'935	172.9
AP LAsi et LEtr	2'642	6'873	4'231	160.1
AP avec qualité de réfugié	790	2'494	1'704	215.7
Règlements de police des étrangers 1)	996	1'185	189	19.0
Règlements cas de rigueur 2)	2'083	1'951	-132	-6.3
Autres règlements	409	346	-63	-15.4
Total	9'820	18'622	8'802	89.6

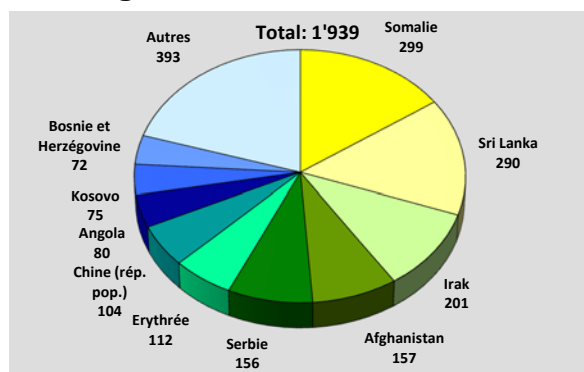
1) Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

2) Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14 al. 2 LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi. Les règlements des cas de rigueur sont tous présentés sur le tableau 7.

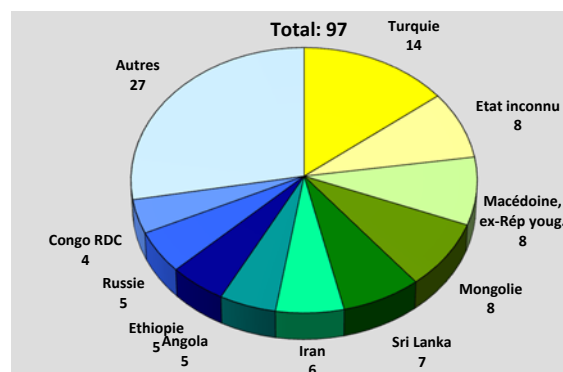
De janvier à décembre 2014, 18'622 personnes (9'820 en 2013) ont pu rester en Suisse. Ce nombre comprend les personnes qui ont obtenu l'asile, celles qui ont été admises à titre provisoire et celles auxquelles la police cantonale des étrangers a délivré une autorisation de séjour pour d'autres motifs. 5'773 personnes ont obtenu l'asile et 9'367 ont reçu une admission provisoire. Une part importante de cette dernière catégorie est composée de ressortissants de la Syrie (2'728), de l'Afghanistan (1'598) et de l'Erythrée (1'385).

Durant la même période, 3'482 personnes relevant du domaine de l'asile ont obtenu une autorisation de séjour de la police des étrangers: 1'951 ont été autorisées à rester en Suisse dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur ²⁾, 1'531 par d'autres réglementations ordinaires de la police des étrangers, notamment à la suite de mariages avec des ressortissants suisses.

Cas de rigueur



Graphique 25: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5 LEtr: pays de provenance

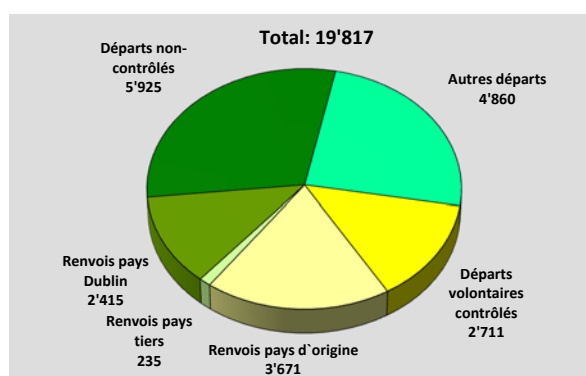


Graphique 26: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14 al. 2 Lasi: pays de provenance

Tableau 7: Cas de rigueur prononcés

	Règlements 2013	Règlements 2014	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Approbations art. 84 al. 5 LEtr après admission provisoire	2'056	1'939	-117	-5.7
Approbations art. 14 al. 2 LAsi procédure d'asile	148	97	-51	-34.5
procédure d'asile pendante	21	18	-3	-14.3
procédure d'asile close	127	79	-48	-37.8
Total	2'204	2'036	-168	-7.6

Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)



Graphique 27: Sorties LAsi et LEtr 2013

Tableau 8: Départ et exéc. du renvoi (asile et étranger) par nationalité

	Nationalité	Règlements et sorties 2013	Règlements et sorties 2014	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Nigéria	2'683	1'809	9.1	-874	-32.6
2	Tunisie	2'180	1'349	6.8	-831	-38.1
3	Serbie	1'390	1'308	6.6	-82	-5.9
4	Maroc	1'090	1'010	5.1	-80	-7.3
5	Albanie	721	955	4.8	234	32.5
6	Kosovo	1'173	939	4.7	-234	-19.9
7	Algérie	911	845	4.3	-66	-7.2
8	Géorgie	754	721	3.6	-33	-4.4
9	Gambie	581	576	2.9	-5	-0.9
10	Guinée	473	479	2.4	6	1.3
	Autres	9614	9826	49.6	212	2.2
	Total	21'570	19'817	100.0	-1'753	-8.1

Durant l'année 2014, 2'711 départs volontaires contrôlés ont été enregistrés dans la rubrique « départ et exécution du renvoi après décision d'asile ». S'y ajoutent 3'671 rapatriements dans le pays d'origine, 235 retours dans un Etat tiers ainsi que 5'925 départs non contrôlés. 2'415 personnes ont été rapatriées dans un Etat Dublin et l'on comptabilise 4'860 autres départs. Pour cette catégorie, il s'agit surtout de personnes de retour dans le processus d'asile pour avoir déposé une seconde demande d'asile ou une demande de réexamen, ou de radiations administratives (doublon ou double demande) et de cas de décès.

La rubrique « Départs non contrôlés » regroupe, par exemple, les personnes retournées dans leur pays d'origine sans annoncer leur départ de Suisse ou celles qui se sont rendues dans un Etat tiers pour y déposer une demande d'asile. Elle comprend cependant aussi des personnes (« sans-papiers ») qui n'ont pas quitté la Suisse ou qui sont passées dans la clandestinité.

Informations

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format PDF ([Statistique en matière d'asile](#))¹⁾. Des tableaux établis sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions, etc.) peuvent être commandés auprès du Service Statistique (statistik@sem.admin.ch).

¹⁾ https://www.sem.admin.ch/content/sem/fr/home/dokumentation/zahlen_und_fakten/asylstatistik.html

Informations importantes concernant les corrections survenant à partir de fin 2013 dans le domaine des statistiques de l'Asile du SEM

Avec l'introduction de SYMIC et la révision de loi sur l'Asile (LAsi) au début de l'année 2008, les statistiques de l'asile ont été complètement reconstruits et recalculés. Les priorités s'étant déplacées, nous avons pu observer qu'aujourd'hui ces modifications ne couvrent plus les différents degrés appropriés aux besoins d'information que requièrent les statistiques de l'asile. De ce fait, à la fin 2013, la statistique officielle a été légèrement modifiée, particulièrement dans les domaines des sorties et des annonces de départ. Les chiffres restent, dans l'ensemble, identiques. Les seuls changements se trouvent au niveau de l'introduction de nouvelles catégories ou dans la façon de regrouper celles-ci. Sur demande, auprès du service statistique SEM, La nouvelle structure peut également être produite pour des périodes antérieures ou rendre compte d'un effectif à un moment donné.

Les modifications en détail :

En bref		
Les tableaux concernant les statistiques officiels de l'asile seront renumérotés et présentés avec une table des matières. L'objectif est de simplifier la recherche de données. Pour chaque domaine, un tableau par canton et un par nationalité seront proposés. D'autres tableaux, selon divers critères, peuvent être commandés auprès du service statistique SEM (adresse e-mail: statistik@sem.admin.ch).		
Effectifs	Nouveau contenu	Contenu jusqu'à maintenant
Effectifs des requérants d'asile, personnes admises provisoirement et personnes dans le processus soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Pas de modification	–
Mouvements	Nouveau contenu	Contenu jusqu'à maintenant
Tableau "Demandes d'asile, cas traités en première instance et reprises des demandes d'asile ».	Colonne supplémentaire avec les données concernant les reprises des demandes d'asile. Pas d'autre changement à noter.	Depuis 2008, les reprises des demandes d'asile n'avaient plus été indiquées.
Tableaux "Domaine de l'asile: Nouveaux séjours, règlements et départs" ainsi que "Soutien au départ domaine «étranger»: nouvelle demande et départs".	Les deux tableaux sont désormais regroupés dans un seul (entrées et sorties). Ils sont ouverts et combinés avec les départs après soutien à l'exécution. Le total effectif des départs ainsi que des annonces d'exécution de départ est de cette façon mis en évidence. Le tableau comprend les départs de personnes des domaines asile et « étrangers ».	Jusqu'à maintenant les départs étaient tirés du processus asile et étaient calculés uniquement par l'addition de chaque type de sorties Sous la rubrique « autres départs du domaine asile ». Les données détaillées de chaque départ étaient seulement données pour le soutien à l'exécution du renvoi SER.
Tableau "Vue d'ensemble des entrées et sorties du processus soutien à l'exécution du renvoi SER".	Dès janvier 2014, 2 types de traitements supplémentaires seront visibles dans SYMIC ainsi que dans les statistiques: "Documents disponibles" et "Radiations obtention de documents"	Pour l'obtention de documents de voyage, il y avait, jusqu'à maintenant, seulement deux types de traitement enregistrés dans Symic: "Documents obtenus" ou "Document non obtenu"

Répertoire des tableaux

	page
Tableau 1 Effectifs	6
Tableau 2 Flux	7
Tableau 3 Demandes d'asile par pays d'origine	11
Tableau 4 Cas traités et demandes en suspens en première instance	14
Tableau 5 Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	15
Tableau 6 Règlements de séjour	16
Tableau 7 Cas de rigueur prononcés	17
Tableau 8 Départ et exécution du renvoi (asile et étranger) par nationalité	17

Répertoire des graphiques

	page
Graphique 1 Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) – statut	9
Graphique 2 Personnes relevant du domaine de l'asile par an	9
Graphique 3 Réfugiés reconnus: pays de provenance	9
Graphique 4 Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance	9
Graphique 5 Personnes dans le processus procédure: pays de provenance	9
Graphique 6 Demandes d'asile en suspens en première instance par an	9
Graphique 7 Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)	10
Graphique 8 Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge	10
Graphique 9 Admissions provisoire: pays de provenance	10
Graphique 10 Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse	10
Graphique 11 Soutiens à l'exécution du renvoi: régions	10
Graphique 12 Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance	10
Graphique 13 Demandes d'asile par an	11
Graphique 14 Demandes d'asile par mois	11
Graphique 15 Demandes d'asile: Principaux pays de provenance	11
Graphique 16 Demandes d'asile: Principaux pays de provenance (diagramme circulaire)	11
Graphique 17 Demandes d'asile: Principaux pays de provenance – Variation en pour cent	11
Graphique 18 Demandes d'asile présentées dans les centres d'enregistrement et de procédure	12
Graphique 19 Documents de voyage et autres documents remis au centre d'enregistrement et de procédure	12
Graphique 20 Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants	13
Graphique 21 Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG	13
Graphique 22 Evolution des demandes d'asile et cas traités	14
Graphique 23 Cas traités en première instance	14
Graphique 24 Décisions de première instance	15
Graphique 25 Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr: pays de provenance	16
Graphique 26 Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi: pays de provenance	16
Graphique 27 Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)	17